SAPEURS POMPIERS PUY-DE-DÔME	**REGLEMENT DES APS SDIS 63**	**Création :** Mai 2021
	Filière Activité Physique et Sportive du SDIS 63	**Mise à jour :**

Règlement APS SDIS 63

Projet RIC APS 2021 SDIS 63

EAP SDIS 63

SDIS Zone Sud Est ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

SAPEURS POMPIERS PUY-DE-DÔME	**REGLEMENT DES APS SDIS 63**	**Création :** Mai 2021
	Filière Activité Physique et Sportive du SDIS 63	**Mise à jour :**

Projet REG APS 2021 SDIS 63

LISTE DES DESTINATAIRES

DIFFUSION INTERNE		
	Pour action (papier)	Pour information (mail)
Directeur départemental		x
Directeur départemental adjoint		x
Chefs de pôle		x
Médecin chef SSSM	x	
Chef de service SQVS	x	
EAP3 et EAP2	x	
Concepteurs	x	
GFDC	x	
ENASIS		x

DIFFUSION EXTERNE		
	Pour action	Pour information
CTZ EAP		x

CONCEPTION

Rédacteurs :

CTD EAP et groupe de travail EAP Départemental

Validation :
- Groupe de pilotage APS
- Chef groupement formation sport :
- Instances :

Projet REG APS 2021 SDIS 63

SUIVI DES MODIFICATIONS DU REFERENTIEL

Date	N° de version	Impact	Visa CTD EAP	Visa Chef GFDC	Visa DDSIS
07/05/2021	1.0	Création du document			

Projet REG APS 2021 SDIS 63

SOMMAIRE

Table des matières

LISTE DES DESTINATAIRES 3
CONCEPTION 3
SUIVI DES MODIFICATIONS DU REFERENTIEL 4
SOMMAIRE 5
GLOSSAIRE. 6
TEXTES DE RÉFÉRENCE 7
Officier référent formation des compagnies ou référents APS Cie 8
Chef de centre et adjoints 9
SOG – Sous Officier de Garge 9
Référents APS au sein des CIS 10
EAP1 : Opérateur des activités physiques 12
EAP 2 : Educateurs des activités physiques 14
EAP 3 : Conseiller des activités physiques 16
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES 18
1. Livret de suivi individuel→ Lien ENASIS 18

Projet REG APS 2021 SDIS 63

GLOSSAIRE. (à compléter)

APC : Approche Pédagogique par les Compétences.

APP : Atelier Pédagogique Personnalisé.

ACC PRO : Accompagnateurs de proximité

CIS : Centre d'incendie et de secours

FOR ACC : Formateurs Accompagnateurs

ENASIS : Environnement Numérique d'apprentissage pour les services d'incendie et de secours

FOAD : Formation Ouverte à Distance

GFDC : Groupement Formation Développement des Compétences

MSP : Mise en Situation Professionnelle.

RNAC : Référentiel National Activité et Compétences

RIOEF : Référentiel Interne d'Organisation et d'Évaluation des Formations

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SPV : Sapeurs-Pompiers Volontaires

SSSM : Service de Santé et de Secours Médical.

Projet REG APS 2021 SDIS 63

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Elaboré sur la base du guide RIOFE – DGSCGC
Cadre réglementaire :

- Référentiel national d'activité et de compétence ; de formation ; de certification du conseiller des activités physiques sapeurs-pompiers (EAP) édités par la DGSCGC du 6/12/2013
- Arrêté formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du 22 août 2019.

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Officier référent formation des compagnies ou référents APS Cie

Missions principales :

Ils participent à l'élaboration et au suivi du programme départemental de santé-sécurité par l'activité physique et au respect du règlement des APS du SDIS63.

Veillent à la coordination des personnes ressources de la compagnie dans le domaine de la santé sécurité par l'activité physique :

- PSSM ou et cadre de santé référent sur la compagnie ;
- Le ou les référents APS sur la compagnie et notamment les EAP2 référents des CIS du secteur ;
- Les assistants de prévention identifié par le service SQVS du secteur ;
- Les Chefs de CIS

Missions annexes :

- Suivi de l'enregistrement des évaluations de la condition physique annuel sur Web Act en relation avec l'EAP3 du GFDC.
- Suivi de la formation et des FMPA des EAP en lien avec le CTD pour disposer d'un encadrement suffisent sur l'ensemble des CIS de la compagnie.
- Assure le suivi des conventions et des conditions d'utilisation des installations sportives extérieurs (gymnases, piscines, stade ou complexe sportif) ;
- Mobilise les EAP des CIS de son secteur pour répondre aux sollicitations départementales et aux demandes de besoins du CTD :
  (Manifestations sportives, concours SPPNO, ICP d'engagement SPV, brevet de JSP etc…)
  - Participe à l'organisation des manifestations sportives officielles et associatives du secteur ;
  - Recherche et transmet les besoins en personnels EAP pour l'organisation de ces manifestations
  - Assure un soutien technique et logistique pour le bon déroulement de ces manifestations.
- Participe à la commission des APS sur sollicitation du CTD EAP

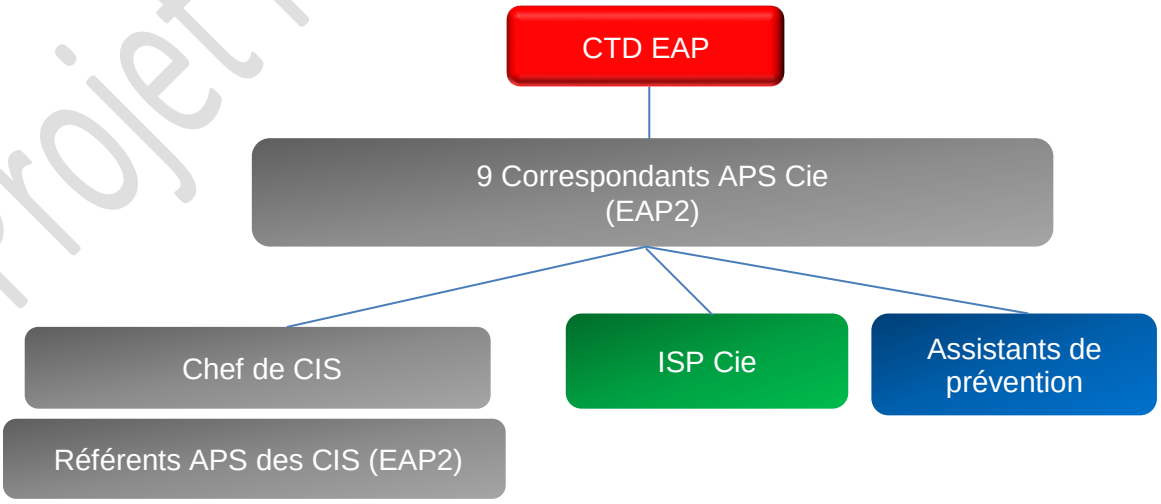

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Chef de centre et adjoints

Missions principales :

Veille à l'application du programme départemental de santé-sécurité par l'activité physique et au respect du règlement APS du SDIS 63 par :

- La mise en œuvre des évaluations périodiques de condition physique générale et opérationnelle de tous les agents de son centre.
- La programmation des APS en fonction des recommandations du règlement d'organisation des APS (volet 2), du plan de prévention par l'AP du SDIS 63 et du guide de préparation physique des sapeurs-pompiers.
- La programmation de la formation et la répartition des EAP pour les FMPA annuelles pour disposer d'un encadrement suffisent (1EAP1 minimum par séance et 2 EAP 2 par CIS) pour les séances APS et le maintien en condition physique du personnel ;
- Le maintien en état et la vérification périodique réglementaire des équipements APS du centre ;
- La maitrise des accès et des conditions d'utilisation des installations sportives extérieures (gymnases, piscines, stade ou complexe sportif) ;
- L'encouragement des SP à participer aux manifestations sportives officielles et associatives.

SOG – Sous Officier de Garde

Le cadre réglementaire est défini dans l'arrêté et le RNEAC du 22 août 2019. Le sous-officier de garde encadre et régule les APS organisées sur le temps de service et participe à la prévention de l'accidentalité physique tout au long de la garde.

Il participe à la régulation du potentiel opérationnel de la garde par :

- La prise en compte de l'activité opérationnelle du jour ou de la période (feu de forêt, risques naturels ou météo, sous effectifs, etc...)
- La prise en compte du plan de prévention par l'AP du SDIS 63 et des différentes recommandations du programme des APS en CIS (Durée de pratique, intensité et récupération) ;
- La collaboration avec les membres de la filière APS pour la préparation et l'encadrement des séances d'entraînement physique. (Thème de la séance, EAP référents de garde, organisation de la séance) ;
- L'enregistrement de la traçabilité des séances réalisées sur le registre de suivi en lien avec l'EAP responsable du jour.
- Rend compte au Chef de CIS de tout accident ou incident suite à la séance APS réalisée.
- Assure en cas d'accident APS le suivi de la procédure en complétant le CR avec l'EAP responsable de la séance et préviens le CTA-CODIS.

PROJET REG APS 2021 SDIS 63

Référents APS au sein des CIS

Au sein de chaque CIS mixte, un référent APS est désigné par le chef de centre (niveau EAP2 minimum parmi les EAP du CIS).

Les missions du référents APS des CIS sont les suivantes :

1. Planification et suivi des séances APS
   - Ce dernier est chargé de la programmation des APS en fonction des recommandations du règlement d'organisation des APS (volet 2), du plan de prévention par l'AP du SDIS 63 et du guide de préparation physique des sapeurs-pompiers.
   - Il assure ainsi la planification des séances dans le cadre du programme « Préparer, Organiser Accompagner » l'APS en CIS avec les ressources Enasis mises à disposition avec tous les EAP du CIS.
   - Il complète et transmet le registre de suivi des séances tous les mois au CTD EAP ou référent APS GFDC avec copie au chef de CIS.
   - Il assure la gestion et le suivi des conventions des installations sportives mise à disposition par les collectivités en lien avec le chef de CIS et le référent APS de la compagnie.

2. Suivi des ICP/PAO
   - Les tests d'évaluation de la condition physique sont précisés dans le Guide des ICP (volet 3) du Reg APS du SDIS 63
   - Le PAO est effectué une fois par an dans le cadre du programme des FMPA annuelles spécifiques.
   - Le référent APS est chargé de la saisie des résultats sur le logiciel de suivi des FMPA Web-Act qui sera diffusée au PSSM par voie hiérarchique afin d'être pris en compte dans le cadre des visites de maintien en activité.
   - Il transmet la liste des agents qui n'ont pas pu réaliser le PAO au chef de CIS.

3. Vérification des équipements

   La vérification des équipements consiste à apprécier régulièrement l'état général du matériel mis à disposition par le SDIS 63 au sein du CIS.

   Cette vérification périodique sera effectuée à l'aide des fiches de contrôles annexés au présent règlement :
   - **Fiches de contrôle pour les appareils soumis à la norme NF S52 409**
   - **Fiches d'entretiens et de suivi pour les ergomètres**

   En cas d'anomalie, le référent APS communiquera avec le chef de CIS et le référent APS compagnie, afin d'apporter l'action correctrice adaptée (demande de réparation, remplacement). En cas de défaut de sécurité, l'utilisation de l'appareil concerné devra être immédiatement condamnée !
   Une note de service départementale précisera les conditions d'application de la réglementation et des procédures en vigueur (art. R322-20 et suivant du code du sport) au sein du SDIS.

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Référents APS au sein des CIS

4. Expression des besoins en matériel année N+1

Chaque année, le référent APS du centre a la charge d'exprimer les besoins et les opportunités en équipements APS de son CIS auprès de son chef de centre.

Ces besoins sont exprimés dans le cadre de la note de service départementale et du respect de la procédure de suivi et de commande des matériels APS **NS/GFDC/POS/Année 2021/N°3.**

Après chaque réception de commande, le fichier inventaire du CIS sera mis à jour et une copie, sera adressée au CTD EAP ou à défaut au référent APS du groupement formation pour assurer la traçabilité et le suivi de l'ensemble des matériels.

5. Communication et partage des informations de la filière APS

Les référents APS CIS doivent respecter le schéma de communication interne à la filière APS fixé par le présent règlement :

Afin de partager l'information de manière efficiente, tous les EAP référents CIS sont intégrés au groupe « *WhatsApp* » EAP SDIS 63.
Chaque référent est chargé de retransmettre les informations à l'ensemble des EAP du CIS via un mailing liste préenregistrée pour une diffusion plus large si nécessaire.
Ce mode de communication ne doit pas interférer avec le circuit de validation hiérarchique en cas de demandes de besoins ou de validation d'encadrement.

Chaque référèrent APS CIS possède un accès à la plateforme ENASIS (niveau concepteur et administrateur) afin de compléter et ou récupérer les ressources dédiées à la filière APS. Les ressources mises en ligne seront validées systématiquement par le CTD EAP avant diffusion.

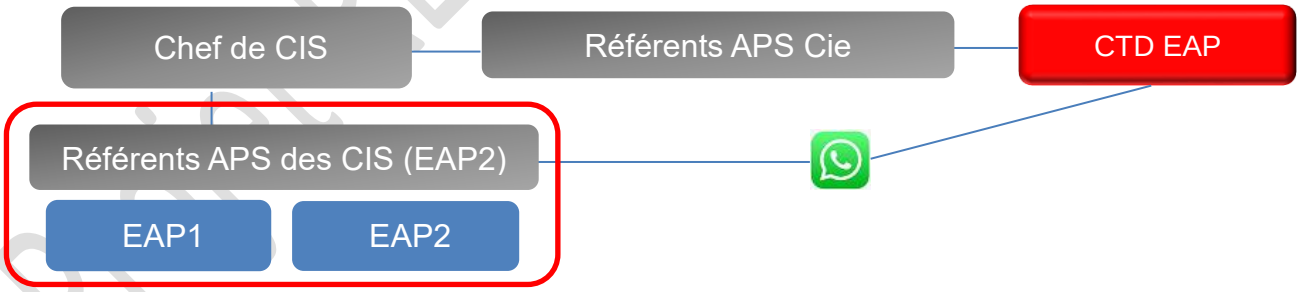

PROJET APS 2021 SDIS 63

EAP1 : Opérateur des activités physiques

Missions :

Applique le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation préétablie par l'éducateur et sous l'autorité du chef de centre

- Identifie au sein de son SDIS l'existence du programme, sa logique de construction, les différents supports, les documents et les personnes ressources qui le composent, les conditions de son application (document disponible sous ENASIS)
- Prend connaissance en amont de la ou les séance(s) du jour pour anticiper les contraintes spécifiques

Anime les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité pré déterminées

- Organise le déroulement de la séance sur le plan matériel
- Présente les objectifs de la séance et le cadre de son déroulement
- Anime les différentes phases de la séance conformément au déroulement prévu

Gère la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés

- Inventorie en amont le matériel à sa disposition et son bon état de fonctionnement et d'utilisation
- Installe le matériel ou associe le groupe pour sa mise en place
- Reconditionne le matériel dans les conditions permettant sa bonne utilisation ultérieure

Rend compte régulièrement à l'éducateur et à sa hiérarchie à partir du premier niveau d'analyse de la mise en œuvre du programme

- Analyse et rend compte de l'activité à l'éducateur et au chef de centre
- Rend compte à sa hiérarchie des matériels défectueux et/ou des situations dangereuses

Assiste l'éducateur dans l'évaluation de la condition physique des SP

- Installe le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers
- Veille au respect des protocoles de réalisation
- Consigne les résultats à partir des documents du SDIS
- Participe à l'organisation des manifestations sportives officielles et du brevet de JSP

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Profil EAP 1

Prérequis :

- Être titulaire pour les SPP et avoir terminé sa période probatoire pour les SPV
- Être apte pour toutes les missions opérationnelles
- Avoir atteint le niveau standard aux ICP lors du test de pré sélection

Formation : 40h en présentiel

Les blocs de compétences sont issus du référentiel des activités et des compétences de l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers et du RIOFE EAP1.

Compétences mobilisées	
Savoir être	
• Qualité relationnelle • Sens de l'organisation, rigueur et méthode	• -Disponibilité • -Autonomie
Caractéristiques particulières	
- Animation des séances APS en CIS mixte ou CIS SPV	
Situation statutaire du poste / Temps de travail	
Qualification : EAP1	
Relations hiérarchiques	
• Chef de compagnie / Chefs de centre • EAP2 référent CIS • CTD APS	
Relations fonctionnelles	
• Service santé Qualité de Vie en Service • Groupement formation développement des compétences • Collectivités territoriales et partenaires extérieurs	
Condition de maintien sur la liste d'aptitude	
• 1 journée de FMPA EAP1 tous les 2 ans • 1 journée en tant que formateur sur les cross ou challenge, tous les 2 ans • Activité EAP au sein du CIS confirmé par le chef de centre • Avoir réaliser ses ICP une fois par an	

PROJET REG APS 2021 SDIS 63

EAP 2 : Educateurs des activités physiques

Missions :

Participe à l'élaboration et / ou l'adaptation des supports méthodologiques qui vont guider la mise en œuvre des activités physiques et de leur encadrement en concertation avec le conseiller

- Intègre le programme d'activités physiques en prenant en compte la politique de son SDIS
- Inventorie les fiches de séances types à disposition et apporte les évolutions nécessaires pour assurer leur actualisation en lien avec le conseiller technique départemental et la base ressource nationale

Anime le réseau des opérateurs de son périmètre sous la responsabilité du conseiller, supervise l'activité des opérateurs et assure le suivi de leur professionnalisation

- Organise des temps réguliers de concertation avec les équipes
- Régule, accompagne, coordonne, évalue l'activité des opérateurs en prenant en compte leurs difficultés éventuelles et en leur apportant des éléments de réponse
- Participe à la formation des opérateurs et des modules complémentaires en intégrant les pratiques de prévention des accidents liés aux activités physiques.

Evalue, rend compte à la hiérarchie de son action et participe à la communication institutionnelle

- Utilise les outils de communications établis avec le conseiller
- Rend compte à sa hiérarchie

Participe à l'organisation des épreuves de concours SPP, à l'encadrement du module des activités physiques, à l'organisation des ICP/PAO, des manifestations sportives officielles et du brevet de JSP en lien avec le conseiller

- Définit les équipes, les rôles et les responsabilités de chaque opérateur pour une épreuve donnée
- Gère la mise en place de l'épreuve sportive, inscrit son action en lien avec l'organisation officielle

Anime certaines séances nécessitant une approche individualisée en concertation avec le conseiller

- Identifie les agents ayant besoin d'un suivi individualisé ou répond à une saisine extérieure (SSSM, agent, SQVS etc.)
- Evalue les besoins du sapeur-pompier
- Elabore un programme d'entraînement adapté en collaboration avec le SSSM et le sapeur-pompier concerné
- Assure le suivi et accompagne en collaboration avec le SSSM, le retour en activité opérationnelle après interruption

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Profil EAP 2

Prérequis :

- Titulaire de l'EAP1
- Posséder les trois modules complémentaires (JSP, arbitrage et PRAP)

Formation : 80 h en présentiel

Compétences de l'EAP2 :

Les blocs de compétences sont issus du RIOFE EAP2 réalisé par le CNFPT

Compétences mobilisées	
Savoir être	
• Qualité relationnelle • Sens de l'organisation, rigueur et méthode	• Disponibilité • Autonomie
Caractéristiques particulières	
• Animation des séances APS en CIS mixte ou CIS SPV • Référent APS CIS mixte • Référent APS compagnie	
Situation statutaire du poste / Temps de travail	
Qualification : EAP2	
Relations hiérarchiques	
• Chef de compagnie / Chefs de centre • SOG • EAP2 référent Compagnie • CTD APS	
Relations fonctionnelles	
• Service santé Qualité de Vie en Service • Groupement formation développement des compétences • Collectivités territoriales et partenaires extérieurs	
Condition de maintien sur la liste d'aptitude	
• 1 journée de FMPA EAP2 tous les 2 ans • 1 journée en tant que formateur sur les cross ou challenge, tous les 2 ans • Participer à l'encadrement des FMPA EAP1 • Activité EAP au sein du CIS confirmé par le chef de centre • Avoir réaliser ses ICP une fois par an	

Projet REG APS 2021 SDIS 63

EAP 3 : Conseiller des activités physiques

Missions :

Participe à la gestion de la condition physique des sapeurs-pompiers

- Organise le suivi et l'évaluation de la condition physique en lien avec le SSSM
- Participe aux jurys des concours et examens

Participe à la politique départementale de prévention des risques professionnels

- Participe à l'élaboration du plan départemental de prévention par l'activité physique
- Décline les objectifs de prévention en programme d'actions par l'activité physique

Coordonne et dirige la filière d'encadrement des activités physiques d'un SDIS

- Elabore le programme annuel des activités physiques destinée au maintien et à l'amélioration de la condition physique des personnels
- Contrôle l'exécution du programme annuel
- Elabore le bilan annuel d'activité
- Propose un budget prévisionnel des activités physiques
- Gère les matériels nécessaires aux activités physiques

Organise les formations des membres de la filière

- Détermine les besoins en formation
- Programme et participe aux actions de formation de la filière
- Participe à l'évaluation des conseillers, éducateurs et opérateurs
- Evalue les actions de formation

Conseille le DDSIS ou le chef d'EMIZ dans le domaine des activités physiques

- Participe aux réunions départementales ou zonales
- Réalise le diagnostic de la condition physique dans le département

Participe à l'organisation des épreuves sportives officielles

- Organise et contrôle la régularité des épreuves
- Participe aux jurys

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Profil EAP 3 (CTD EAP ou CTDA)

Prérequis :

- Titulaire de l'EAP2
- Posséder des trois modules complémentaires (JSP, arbitrage et PRAP)

Compétences de l'EAP2 :

Les blocs de compétences sont issus du RIOFE EAP3 réalisé par le CNFPT

Compétences mobilisées	
Savoir être	
• Qualité relationnelle • Sens de l'organisation, rigueur et méthode	• Disponibilité • Autonomie
Caractéristiques particulières	
• Coordonne et dirige la filière APS • Référent Bureau des APS au groupement formation	
Situation statutaire du poste / Temps de travail	
Qualification : EAP3	
Relations hiérarchiques	
• DDSIS / DDASIS • Chefs de pôles / Chef de groupement	
Relations fonctionnelles	
• Chef de compagnie / Chefs de centre • Médecin chef • Cheffe du service SQVS • Groupement formation développement des compétences • Collectivités territoriales et partenaires extérieurs	
Condition de maintien sur la liste d'aptitude	
• 3 journées de FMPA tous les 5 ans • 1 journée en tant que formateur sur les stages EAP1, FMPA EAP1/2 ou EAP2 • 1 journée d'encadrement sur les cross ou challenge • Activité EAP au sein de la commission départementale confirmée par le CTD • Avoir réalisé et saisi ses ICP avant le 1er novembre de l'année N-1	

Projet REG APS 2021 SDIS

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. **Livret de suivi individuel** → **Lien ENASIS**

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Projet REG APS 2021 SDIS 63

Projet SDIS 63